



ENVIRONNEMENT

COVID-19 : Les bons gestes pour limiter ses déchets

Plus que jamais avec la crise du COVID-19, adoptons les bons gestes pour limiter nos déchets et faciliter le travail des agents de collecte !

Publié le 24 mars 2020

1) Limitons le gaspillage alimentaire

La situation actuelle peut conduire à acheter plus que nécessaire des produits frais. Attention ces produits achetés en grande quantité risquent de se périmer et finir à la poubelle.

> **Penser à congeler et à cuisiner les restes**

2) Réduisons les emballages

Achetez au maximum des produits en vrac ou à emballage réduit. L'eau du robinet est d'excellente qualité et permet d'éviter les bouteilles plastiques ! Et si vous avez des bouteilles ou des Tétra pak, pensez à les compacter.

3) Stockons les objets encombrants...

Stocker au maximum les objets encombrants pour éviter de les déposer à la collecte, à la fin de cette pandémie, nos recycleries, ressourceries rouvriront leur porte et seront ravis de récupérer vos meubles, chaises...

Peut-être que vous profiterez du confinement pour faire du rangement, mais **pensez aux éboueurs : nos services de collecte sont très sollicités.** Merci pour eux !

4) ... et les textiles usagés

Comme pour les encombrants **vous pouvez les stocker dans l'attente de les déposer dans les bornes textiles**

<https://www.grandorlyseinebievre.fr/information-transversale/actualites/covid-19-les-bons-gestes-pour-limiter-ses-dechets-1710?>

5) Réduisons les déchets d'origine alimentaire (hors déchets carnés, comme la viande et le poisson)

Si vous disposez d'un jardin : **une solution simple, pratique et à la portée de tous : le compostage**

N'hésitez pas à déposer dans votre composteur les déchets suivants :

- > Epluchures de fruits et légumes
- > Restes de repas : uniquement légumes
- > Marc de café, filtres
- > Essuie-tout

Si vous ne possédez pas de composteur vous pouvez en fabriquer un à partir de cagette en bois ou faire un tas au fond de votre jardin, ou un trou, ou tout autre idée, le principal est qu'il n'y ait pas de fond, que le tas repose directement sur la terre (à fabriquer avec vos enfants... ils seront ravis)

6) Déchets verts de jardin

Les tontes de pelouse **peuvent être déposés en tas pour être séchées à l'air libre** , la matière se dégradera progressivement.

Si vous disposez d'un broyeur de végétaux penser à faire du broyat qui sera très utile au pied de vos plantations.

Un doute ? Une question sur le compost... une adresse mail : reduisonsnosdechets@grandorlyseinebievre.fr



Bâtiment Askia

11 avenue Henri Farman
BP748
94 398 Orly aéroport
Cedex

☎ 01 78 18 22 22